

LUNDI 8 MARS 2021



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU



Parc d'Activités de la Querminais-BP28-53500 ERNEE

Tel : 02.43.05.98.80 / Fax : 02 43 05 24 45

Courriel : accueil@lernee.fr – Site Internet : cc-lernee.fr

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1
- Création d'un espace de loisirs éphémère dans l'ancienne fonderie DERBRÉ à Ernée : positionnement de la Communauté de communes de l'Ernée	1
ADMINISTRATION GENERALE	2
- Règlement intérieur du Conseil communautaire : mise en conformité du règlement.....	2
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE ET TERRITOIRE_PCAET	3
- Conseil en Energie Partagé (CEP) : modalités de mise en œuvre du service commun.....	3
GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS	4
- Collecte et Traitement de Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques : renouvellement de la convention OCAD3E	4
- Collecte et Traitement des lampes : renouvellement de la convention OCAD3E/Ecosystèm	5
EAU ET ASSAINISSEMENT	5
- Adhésion à la Charte Solidarité Eau du Département	5
- Mise en conformité du barrage de l'usine des eaux d'Ernée : validation du projet et convention à intervenir avec le syndicat de bassin de l'Ernée	6
GEMAPI	7
- Retrait de la Communauté de communes de l'Ernée du Syndicat des rivières de la Vilaine Amont au vu du transfert des compétences de ce syndicat à l'EPTB Vilaine	7
DEVELOPPEMENT LOCAL	8
- Plan Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal (PPR2I) mise à jour de la programmation de la Communauté de communes de l'Ernée.....	8
RESSOURCES HUMAINES	9
- Convention de mise à disposition partielle d'agents de l'AquaFitness auprès de la ville d'Ernée	9
- Revalorisation de l'indemnité liée aux fonctions itinérantes.....	9
AQUAFITNESS DE L'ERNEE	9
- Remboursement des droits d'entrée : délégation au Président dans le cadre des Conditions Générales de Vente en vigueur.....	9
HABITAT	10
- Convention Espace Info Energie (EIE) Conseillers FAIRE durant la période transitoire de création d'une Plateforme de la Rénovation Energétique (PTRE)	10
FINANCES	11
- Reprise anticipée des résultats d'exécution 2020 et affectation sur le budget 2021	11
- Subventions 2021.....	12
- Adhésions 2021.....	13
- Décisions Modificatives Budgétaires	13

La séance débute à 20h.

Après avoir procédé à l'appel des membres présents, Gilles LIGOT, Président donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021.

Aucune remarque n'est prononcée, le procès-verbal est adopté.

Il donne lecture des décisions du Président prises depuis le dernier Conseil communautaire et précise qu'elles sont disponibles sur l'espace partagé.

Aucune remarque n'est prononcée à la lecture des décisions du Président.

20h : intervention en visioconférence de Madame Noura Kihal-Flégeau, sous-préfète de l'arrondissement de Mayenne et de Madame Céline Broquin-Lacombe, sous-préfète à la relance auprès du préfet de la Mayenne dans le cadre de la déclinaison locale du plan de relance et de l'agenda rural.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Création d'un espace de loisirs éphémère dans l'ancienne fonderie DERBRÉ à Ernée : positionnement de la Communauté de communes de l'Ernée
--

Rapporteur : Gilles LIGOT

Rappel de l'historique :

Louis DERBRE, artiste sculpteur de renommée internationale, a été accompagné dans ses projets pendant de longues années par les collectivités (Ville d'Ernée et Communauté de communes), il avait notamment à sa disposition un site appelé « Espace Louis Derbré » qui est constitué des espaces suivants :

- L'espace de formation et d'exposition : propriété du fonds de dotation
- Le terrain avec l'Agora, le théâtre de verdure : propriété du fonds de dotation
- La fonderie : propriété de la Communauté de communes

Après divers échanges au cours du dernier mandat, aucun accord n'avait été trouvé entre la famille et les collectivités sur la valorisation du lieu. En 2019, le fonds de dotation a décidé de mettre en vente l'ensemble de ses biens.

Depuis septembre dernier un porteur de projet du territoire s'est positionné pour l'acquisition des biens immobiliers en vue d'y développer un projet autour de la culture et de l'environnement.

1/ Espace de formation et d'exposition

Cet espace sera réaménagé en vue d'accueillir des groupes de musiques actuelles en résidence. Une possibilité de couchage sur place permettra d'accueillir des groupes de 8/10.

Une partie de l'espace sera aménagée pour installer des équipements sons et lumière.

Il ne s'agira pas d'un studio d'enregistrement mais bien d'un lieu de travail et de répétition. Cette proposition vient en complément des structures existantes sur le territoire.

Dans un temps plus long, ce lieu sera capable de diversifier les potentialités d'accueils (artistes...), afin de proposer une pluralité d'activités.

2/ Terrain et Agora

Le porteur sollicite actuellement plusieurs structures en vue de développer un projet de maraîchage bio, permaculture. L'objectif du projet serait l'installation d'un maraîcher bio avec une vocation pédagogique et d'animation. Sur ce point, le projet reste à construire avec les collectivités notamment.

3/ Fonderie

L'ancienne fonderie, d'une surface au sol d'environ 450 m², est inoccupée depuis 2010. Le porteur de projet souhaite transformer le lieu en bar/restaurant (type snacking) éphémère sur la période courant de mai à septembre.

Les objectifs poursuivis par le porteur de projet :

- Création d'un lieu mêlant culture et loisirs à Ernée, dans l'esprit de Louis DERBRE
- Valorisation des produits locaux au sein du lieux
- Diffusion de groupe de tailles différentes au sein du lieu (en intérieur sur des petites formes ou en extérieur)

Afin de pouvoir être transformé en lieu pouvant accueillir du public, des travaux de remise aux normes sont nécessaires. Le lieu serait ensuite loué à la SAS en cours de constitution.

Michel DU FOU DE Kerdaniel demande ce qu'il adviendra des statues monumentales ?

Gilles LIGOT répond que le propriétaire se positionne sur les terrains et non sur les statues. Il se peut qu'une statue ne puisse être déplacée et restera donc en place.

Bruno ROULAND demande les statuts du maraicher qui aurait vocation à s'installer ?

Gilles LIGOT répond que sur cette question, il s'agit d'un état de projet.

Maryvonne VOISIN demande de préciser la notion de « taille de groupe » sur la dernière phrase du projet.

Gilles LIGOT expose qu'il s'agit de groupe de musique.

Éric ROBINEAU demande si les riverains ont été interrogés de l'arrivée de ce lieu, notamment en vue de l'arrivée d'une exploitation pouvant être bruyante.

Gilles LIGOT répond qu'à ce stade, il n'y a pas eu d'échange avec les riverains.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'apporter un soutien au projet estimant que ce dernier répond aux aspirations du territoire (attractivité, valorisation culture et patrimoine, valorisation agriculture locale, cohésion sociale)**
- **D'engager des travaux de mise aux normes de l'ancienne fonderie en vue d'en faire un établissement pouvant accueillir du public, les dépenses d'aménagement étant à la charge de l'exploitant.**

APPROUVE A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERALE

<p>Règlement intérieur du Conseil communautaire : mise en conformité du règlement</p>
--

Rapporteur : Gilles LIGOT

Par délibération n°DL-2020-189 du 30 novembre 2020, le Conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé d'adopter le règlement intérieur de la Communauté de communes de l'Ernée.

Par courrier en date du 27 janvier 2021, le Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité invitait le Conseil communautaire à le compléter ainsi :

- Mettre à jour, dans le préambule, la date du dernier arrêté préfectoral constatant l'accord local de répartition des sièges des conseillers communautaires : 10 octobre 2019
- Ajouter un chapitre relatif au droit d'expression des conseillers de la minorité communautaire dans le bulletin d'information générale (Art. L2121-27-1 et L.5211-1 du CGCT) :

« CHAPITRE_VIII_BULLETIN D'INFORMATION GENERALE

Le droit d'expression des conseillers de la minorité communautaire dans le bulletin d'information générale diffusé par la Communauté de communes est fixé comme suit :

Comme dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la Communauté de communes diffuse un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil communautaire, un espace est réservé à l'expression des conseillers s'étant déclarés comme n'appartenant pas à la majorité communautaire.

La répartition de l'espace d'expression réservé aux conseillers n'appartenant pas à la majorité est fixée à 1/24ème de l'espace total par le Conseil communautaire.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de modifier le règlement intérieur tel que présenté ci-dessus.

APPROUVE A L'UNANIMITE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE ET TERRITOIRE_PCAET

Conseil en Energie Partagé (CEP) :
modalités de mise en œuvre du service commun

Rapporteur : Jacqueline ARCANGER

Pour faire suite à la délibération du 30 novembre 2020 actant la création d'un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) sur le territoire, il est proposé de définir les modalités de création d'un service commun.

Le poste de CEP est financé à hauteur de 30 000 € par an sur 3 ans par l'ADEME (montant réévalué au 1^{er} janvier 2021)

Le plan de financement annuel prévisionnel du service commun se présente donc ainsi (sur 3 ans) :

Collectivités (Communes et Communauté de communes)	40%	20 000,00
ADEME	60 %	30 000,00
TOTAL par an	100%	50 000,00

En complément l'ADEME finance, au plus, 20 000 € par an pour la communication, les formations et la sensibilisation (sur factures). Une enveloppe de 15 000 € maximum par ETP est également proposée pour l'acquisition d'équipements.

Les participations au service seront ajustées en année n+1 en fonction des dépenses et recettes réelles.

Sachant que le conseiller pourra travailler sur des projets communautaires et être une aide à la mise en place de la future PTRE, il est nécessaire de se positionner sur une répartition des coûts à charge des collectivités entre les communes et la Communauté de communes de l'Ernée.

Il est proposé de répartir ainsi les coûts :

- 20% Communauté de communes de l'Ernée – 4 000 €/an
- 10 % Commune d'Ernée au vu du nombre de projets potentiels à suivre et ce dès la première année en plus de la répartition de base liée aux critères définis ci-après – 2 000 €/an
- 70 % communes – 14 000 €/an

A partir de ces données il est proposé de répartir la part restante aux communes ainsi :

- 1^{ère} année : prise en compte de 3 critères de répartition habituels :
 - o Population DGF :1/3
 - o Potentiel financier pour 1/3
 - o Effort Fiscal pour 1/3

La répartition des coûts proposée pour chaque collectivité est donc la suivante (année 1) :

	Coût/collectivité	
Andouillé	1 536 €	7,7%
Chailland	773 €	3,9%
Ernée	5 577 €	27,9%
Juvigné	916 €	4,6%
La Baconnière	1 475 €	7,4%
La Bigottière	365 €	1,8%
La Croixille	475 €	2,4%
La Pellerine	223 €	1,1%
Larchamp	744 €	3,7%
Montenay	897 €	4,5%
Saint Denis de Gastines	1 037 €	5,2%
Saint Germain le Guillaume	391 €	2,0%
Saint Pierre des Landes	566 €	2,8%
Saint Hilaire du Maine	617 €	3,1%
Vautorte	408 €	2,0%
CCE	4 000 €	20,0%
TOTAL	20 000 €	

2^{ème} et 3^{ème} année :

Il est proposé d'ajouter un critère complémentaire lié au nombre de bâtiments communaux dont un état des lieux complet aura été réalisé en année n-1, la répartition des coûts du service sera donc la suivante :

- Population DGF : 1/4
- Potentiel financier : 1/4
- Effort fiscal : 1/4
- Nombre de bâtiments sur année n-1 : 1/4

Au bout des 3 ans un bilan devra être réalisé afin d'étudier la pérennisation sur le service commun mis en place.

Bertrand LEMAITRE demande une précision sur la phrase « le conseiller pourra travailler sur des projets communautaires ». Et communaux ?

Gilles LIGOT précise qu'il travaillera principalement pour les projets communaux mais qu'il pourra être amené à travailler sur quelques projets communautaires, ce qui justifie la participation de la Communauté de communes.

APPROUVE A L'UNANIMITE

GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS

**Collecte et Traitement de Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques :
renouvellement de la convention OCAD3E**

PJ : C°_ OCAD3E_DEEE

Rapporteur : Jacqueline ARCANGER

Pour rappel, dans le cadre du fonctionnement des déchèteries du territoire, la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques se fait via des conventions avec la société agréée par l'Etat : OCAD3E.

Cette convention permet la prise en charge complète du coût de collecte et de traitement des déchets concernés, la collectivité reçoit également un financement permettant la gestion et le stockage de ces derniers.

La convention actuelle, se terminant au 31 décembre 2020, **il est proposé au Conseil communautaire :**

- **De renouveler ladite convention selon les conditions définies par l'Etat dans le cadre du nouvel agrément de la société OCAD3E (convention annexée au présent rapport) et ce pour une durée de 6 ans.**

APPROUVE A L'UNANIMITE

<p align="center">Collecte et Traitement des lampes : renouvellement de la convention OCAD3E/Ecosystèm</p>

PJ : C°_Ecosystem-OCAD3E_Lampes

Rapporteur : Jacqueline ARCANGER

En complément de la convention définie précédemment, il convient également de conventionner avec l'OCAD3E et Ecosytem.

En effet, Ecosystem est agréé par l'Etat spécifiquement pour la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques de type « Lampes usagées » (lampes fluo-compactes, à sodium haute et basse pression, à vapeur de mercure, LED, tubes fluorescents ...).

La convention actuelle, se terminant au 31 décembre 2020, **il est proposé au Conseil communautaire :**

- **De renouveler ladite convention selon les conditions définies par l'Etat dans le cadre du nouvel agrément de la société OCAD3E (convention annexée au présent rapport) et ce pour une durée de 6 ans.**

APPROUVE A L'UNANIMITE

EAU ET ASSAINISSEMENT

<p align="center">Adhésion à la Charte Solidarité Eau du Département</p>

PJ : Charte_Solidarité-Eau

Rapporteur : Aude ROBY

Le Conseil départemental de la Mayenne propose depuis plusieurs années un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau pour les usagers en difficulté financière.

Afin de rendre accessible ce dispositif aux usagers, la collectivité doit adhérer à la « Charte Solidarité-Eau ». Si la collectivité n'adhère pas, ce sont les CCAS/CIAS qui sont sollicités pour traiter les dossiers.

Le coût de l'adhésion pour l'année 2021 est de 0,2049 € par abonné, ce qui représente un montant de 1 920,12€ (9371 x 0,2049 €) pour le service d'eau potable en régie de la Communauté de communes de l'Ernée.

Il est possible, soit de verser la contribution sous forme d'abandons de créance proposés par les services sociaux, soit de verser une participation financière.

Il est ainsi proposé au Conseil communautaire :

- **D'adhérer à la Charte « Solidarité-Eau » avec le Conseil départemental de la Mayenne**
- **De participer sous forme de versement d'une participation**

APPROUVE A L'UNANIMITE

Mise en conformité du barrage de l'usine des eaux d'Ernée :
validation du projet et convention à intervenir avec le syndicat de bassin de l'Ernée

PJ : C°_Syndicat de bassin

Rapporteur : Aude ROBY

Un barrage est présent sur le site de la prise d'eau d'Ernée. Cet ouvrage est vétuste et nécessite des travaux.

Parallèlement, la Direction départementale des territoires sollicite la collectivité car il ne répond plus aux exigences réglementaires relatives aux cours d'eau : il ne permet pas la circulation des sédiments, ni la circulation de certaines espèces de poissons.

Par délibération du 4 mars 2019, la Communauté de communes a décidé de démarrer une étude qui a été confiée au cabinet SERAMA.

Cette étude est menée conjointement avec le Syndicat de bassin de l'Ernée, qui travaille également sur un ouvrage situé juste en aval de l'usine des eaux. (Moulin de Vahais).

Deux scénarii ont été présentés lors du comité de pilotage du 26 Janvier 2021 (réunissant élus, DDT, financeurs) :

- Scénario 1 : Remplacement du clapet par une recharge granulométrique permettant le maintien de la ligne d'eau au niveau nécessaire pour la production d'eau potable : 32 000 €HT
- Scénario 2 : Remplacement du clapet par une vanne guillotine et création d'une nouvelle passe à poisson 191 000 €HT

Le comité de pilotage s'est prononcé en faveur du scénario 1 pour les raisons suivantes :

- Coût moins élevé
- Efficacité plus grande vis-à-vis du cours d'eau
- Plus forte réduction du phénomène d'envasement et par conséquent réduction des coûts de traitement pour la production d'eau potable
- Meilleur taux de financement du projet (80%)
- Absence de coût de fonctionnement (pas d'armoire électrique, pas de manœuvre de vannes, pas de surveillance, pas de passerelle)
- Possibilité de moduler l'ouvrage facilement en cas de nécessité

Le projet présenté aux membres du conseil d'exploitation le 12 février dernier, lors de la visite de l'usine des eaux, a reçu un avis favorable.

Il est par conséquent proposé au Conseil communautaire de valider le scénario 1.

Par ailleurs, le Syndicat de bassin menant également un projet en aval, il est proposé, sous réserve de l'avis favorable du Comité syndical, de confier la réalisation de cette opération à ce syndicat, qui détient les compétences spécifiques nécessaires. Ainsi, le Syndicat aurait pour rôle :

- D'assurer la maîtrise d'œuvre
- D'effectuer la demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (80%)
- De réaliser les démarches administratives nécessaires auprès de la police de l'eau
- D'effectuer la procédure de consultation publique
- De suivre la réalisation des travaux, en coordination avec les exploitants de l'usine
- De prendre en charge les factures
- De solliciter les financements après travaux

L'apport d'engorgement étant lié à la nécessité de maintenir une ligne d'eau pour la production d'eau potable, la Communauté de communes, via son budget eau potable, reversera au Syndicat de bassin les 20% restant à charge de la collectivité territoriale.

Bertrand LEMAITRE s'interroge sur la problématique de l'envasement. Lors du travail sur la CRE, il avait été préconisé la suppression des barrages à clapet par des barrages à guillotine. Il est étonnant que le barrage soit supprimé.

Michel DU FOU DE Kerdaniel est très défavorable à la suppression des barrages qui est une hérésie environnementale. Ce n'est pas vraiment le cas de l'Ernée. En ce qui concerne ce barrage, la solution paraît bien adaptée mais c'est un cas assez particulier.

Gilles LIGOT précise que le clapet avait vocation à maintenir le niveau d'eau mais pour 2 à 3 heures seulement. L'enjeu est davantage de maintenir le débit et c'est ce qui sera fait avec un complément d'enrochement. Il est également précisé que le projet proposé est le moins coûteux et le plus vertueux économiquement. Le travail mené par le bureau d'études a été très étayé.

Michel DU FOU DE Kerdaniel demande des précisions sur le second projet évoqué.

Aude ROBY, en qualité de Présidente du syndicat de bassin de l'Ernée, présente le projet de réaménager l'aval avec le reméandrage de la rivière.

Le Conseil communautaire est donc sollicité pour :

- **Approuver le scénario d'aménagement n°1 consistant à remplacer le clapet de barrage actuel par une rampe en enrochement**
- **Approuver la convention à intervenir avec le Syndicat de bassin de l'Ernée**
- **Autoriser le Président à signer ladite convention**

APPROUVE A L'UNANIMITE

GEMAPI

Retrait de la Communauté de communes de l'Ernée du Syndicat des rivières de la Vilaine Amont au vu du transfert des compétences de ce syndicat à l'EPTB Vilaine

Rapporteur : Aude ROBY

La communauté de communes de l'Ernée adhère au SYRVA pour l'exercice de ses compétences Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur une partie des communes de Juvigné, La Croixille et St Pierre des Landes.

Les missions principales sont similaires à celles menées par le Syndicat de bassin de l'Ernée et par la Communauté de communes de l'Ernée en amont de la prise d'eau d'Ernée : aménagement des cours d'eau, mise en place de dispositifs antiérosifs, accompagnement agricole. Ce secteur représente 9 % du bassin géré par le SYRVA et 15,6 % du territoire de la CCE. Pour 2021, le montant de la cotisation est de 5 200 €.

Le SYRVA envisage de transférer l'ensemble de ses compétences à l'EPTB Vilaine.

L'adhésion à l'EPTB implique le financement des missions socles suivantes :

- Animation du SAGE Vilaine
- Maîtrise d'ouvrage d'études et de stratégie pour le bassin
- Animation des sites Natura 2000 du Marais de Vilaine et, Estuaire et Baie de Vilaine
- La gestion des barrages

Le montant de cette adhésion de base est de 3 500 €/ an à l'heure actuelle.

D'autres missions sont à financer via un dispositif « à la carte » :

- Au vu des objectifs ambitieux de reconquête de la qualité de l'eau, le montant annuel des actions « à la carte » sur la partie Est de ce grand territoire est de 3,15 M€.
- Le montant sollicité à la CCE serait de 44 100 € / an (1,4%).

La Communauté de communes a, à ce jour, deux options :

- Adhérer à l'EPTB via le transfert du SYRVA à l'EPTB. Ce qui implique d'augmenter le montant de la taxe GEMAPI et de prélever sur le budget général (la taxe GEMAPI ne peut financer que certaines missions, et pas les missions socles de l'EPTB).
- Etablir un conventionnement, dont les modalités sont à définir, entre la Communauté de Communes de l'Ernée et l'EPTB Vilaine, sans adhésion à l'EPTB Vilaine, pour mener des actions sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Ernée. Il faudra dans ce cas procéder à un retrait de la communauté de communes, du SYRVA, avant sa dissolution.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire de :

- **Ne pas adhérer à l'EPTB Vilaine**
- **De lancer une procédure de retrait du Syndicat des Rivières de la Vilaine amont**
- **D'établir ultérieurement un conventionnement avec l'EPTB Vilaine, qui fera l'objet d'une délibération complémentaire**

APPROUVE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT LOCAL

Plan Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal (PPR2I)
mise à jour de la programmation de la Communauté de communes de l'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

Comme exposé lors du Conseil communautaire du 30 novembre 2020, la Communauté de communes de l'Ernée peut bénéficier d'une dotation de 443 000€ dans le cadre du Plan de relance régional.

Le Conseil communautaire, par délibération n°DL-2020-197 a approuvé le programme d'actions à inscrire ainsi que la répartition de l'enveloppe financière comme exposé en pièce jointe.

Au regard de la durée limitée de ce fonds transitoire, nécessitant un dépôt des demandes au 30 juin 2021 au plus tard, et au vu de l'avancement des projets inscrits, une mise à jour de la répartition des crédits est proposée au Conseil communautaire :

INTITULE DU PROJET	MONTANT HT PREVISIONNEL	PPR2I	TAUX
Extension d'un atelier communautaire sur la commune d'Andouillé (ELEKTO)	434 814 €	86 962 €	20%
Réalisation d'un parking couvert photovoltaïque au siège administratif de la CCE	150 000 €	120 000 €	80%
Installation de barrières semi-automatique à l'entrée des 6 déchèteries du territoire	100 000 €	50 000 €	50 %
Réhabilitation - extension de la déchèterie à Chailland	200 000 €	126 038 €	63%
Création d'un espace de loisirs éphémère dans l'ancienne fonderie de Louis Derbré à Ernée	75 000 €	60 000 €	80%
Total	959 814 €	443 000 €	

APPROUVE A L'UNANIMITE

Convention de mise à disposition partielle d'agents de l'AquaFitness auprès de la ville d'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

Dans le contexte de crise sanitaire actuel lié à la COVID 19, l'AquaFitness de L'Ernée est fermé. Sa date de réouverture n'est pas encore connue à ce jour. Pendant ce temps, les éducateurs sportifs assurent des cours en ligne et sont mis à disposition des autres services de la Communauté de communes de l'Ernée.

Ce contexte impacte également la ville d'Ernée qui doit renforcer son service éducation jeunesse et sports pour faire face aux contraintes sanitaires et à des remplacements d'agents en arrêt maladie ou en formation.

En vue de surveiller et animer les temps périscolaires et les TAP, il est proposé au Conseil communautaire de mettre à disposition auprès de la ville d'Ernée 3 agents de l'AquaFitness à raison de :

- 1 agent pour 6.32 heures par semaine
- 1 agent pour 11.32 heures par semaine
- 1 agent pour 14.64 heures par semaine.

Cette mise à disposition interviendra pour la période du 8/02/2021 au 5/07/2021 inclus. Il est précisé qu'il pourra être mis fin à cette mise à disposition prématurément en fonction de la date de réouverture de l'AquaFitness et des besoins de la ville d'Ernée.

Il est à noter que les agents concernés ont donné leur accord sur cette mise à disposition.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Revalorisation de l'indemnité liée aux fonctions itinérantes

Rapporteur : Gilles LIGOT

Les déplacements effectués par les agents à l'intérieur de la résidence administrative peuvent donner lieu au versement d'une indemnité s'il est établi que les agents exercent des fonctions itinérantes à leur emploi.

La délibération n°DL-2017-009 du 06/02/2017 fixait le montant de cette indemnité à 210 € par an.

L'arrêté du 28 décembre 2020 a revalorisé le montant de cette indemnité à 615 € par an à compter du 01/01/2021.

Il est donc proposé de fixer, pour la Communauté de commune de l'Ernée, le montant maximum annuel de l'indemnité de fonctions itinérantes à 615 € ; étant rappelé que ce montant pourra être versé de manière fractionnée et partielle et sur justificatifs.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Remboursement des droits d'entrée :
délégation au Président dans le cadre des Conditions Générales de Vente en vigueur

Rapporteur : Bruno DARRAS

Il est rappelé que dans le cadre de la régie de recette de l'AquaFitness de l'Ernée, il est prévu de pouvoir procéder à des remboursements dans des cas bien particuliers et sur production de justificatifs (déménagement à plus d'une heure, raisons médicales, ...).

Actuellement, chaque demande de remboursement fait l'objet d'un long processus de décision : avis de la commission permanente et délibération du Conseil communautaire).

Afin de faciliter le traitement de ces demandes, il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'autoriser le Président à procéder aux remboursements sur production de pièces justificatives.**

APPROUVE A L'UNANIMITE

HABITAT

Convention Espace Info Energie (EIE) Conseillers FAIRE durant la période transitoire de création d'une Plateforme de la Rénovation Energétique (PTRE)

Rapporteur : Thierry CHRETIEN

L'ADEME, en partenariat avec les collectivités territoriales et leurs groupements, mettait jusqu'alors en place des organismes pour assurer des missions d'accueil, d'information et de conseil sur l'énergie : Point Info Énergie (PIE), renommé en Espace Info Énergie (EIE) puis des Points Rénovation Info Service (PRIS).

Un PRIS a été mis en place au siège de la Communauté de communes de l'Ernée en 2017. Il connaît depuis un succès croissant.

En 2019, afin de massifier les travaux de rénovation performante des bâtiments pour les particuliers et les professionnels (artisans, commerçants ...), un nouveau programme est lancé : Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) qui entre en phase opérationnelle et se déploie depuis 2020 sur le territoire national.

Ce dispositif, financé par les CEE (Certificats d'Economies d'Energie) pour 200 M€ permet, en s'appuyant notamment sur les Espaces conseils FAIRE, de développer sur tout le territoire le conseil et l'accompagnement des particuliers et du petit tertiaire privé ainsi que les actions de mobilisation de tous les acteurs professionnels et institutionnels de la rénovation énergétique.

A cet effet, à compter du 1^{er} janvier 2021, l'ADEME modifie les modalités de financement et d'organisation des PRIS. La Région pilote et anime dorénavant un dispositif de Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE).

Dans l'attente de la création d'une PTRE mutualisée avec les territoires voisins, la Région des Pays de la Loire et le Département de la Mayenne, la Communauté de communes de l'Ernée souhaite poursuivre l'accompagnement de la population dans ses projets de rénovation énergétique avec l'association Synergies.

La convention a pour vocation d'assurer la continuité de ce service de conseil sur 2021 durant cette phase transitoire.

La convention intègre une clause de résiliation pour l'évolution du service vers la PTRE. Une clause de réévaluation de la contribution financière de la collectivité sera également intégrée pour prendre en compte les subventions obtenues par l'association dans la cadre du SARE.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la convention Espace Info Energie - Conseiller FAIRE avec l'association SYNERGIE afin de maintenir la continuité du service de conseil Espace Info Energie en 2021 dans l'attente de la mise en place prochaine d'une PTRE ;
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de la mise en application de cette délibération.

APPROUVE A L'UNANIMITE

FINANCES

Reprise anticipée des résultats d'exécution 2020 et affectation sur le budget 2021

Rapporteur : Gilles LIGOT

1 – RESULTATS D'EXECUTION 2020

Les résultats de la gestion 2020 du budget principal se présentent comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2019	CA 2020	Variation CA 2020/2019
011	Charges à caractère général	1 285 858,94	1 171 783,91	-8,87%
012	Charges de personnel	2 037 569,61	2 112 661,05	3,69%
014	Atténuation de produits	1 892 147,36	1 813 687,18	-4,15%
65	Autres charges de gestion courante	887 942,19	915 029,41	3,05%
66	Charges financières	319 032,99	221 662,83	-30,52%
67	Charges exceptionnelles	16 400,95	408 975,87	
68	Dotation aux provisions	46 883,34	0,00	-100,00%
TOTAL DEPENSES REELLES		6 485 835,38	6 643 800,25	2,44%
042	Opérations d'ordre/Opérations de cession	335 757,34	66 769,00	-80,11%
042	Opérations d'ordre/dotation aux amortissements	1 900 362,87	1 863 070,29	-1,96%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		2 236 120,21	1 929 839,29	-13,70%
TOTAL DEPENSES		8 721 955,59	8 573 639,54	-1,70%
013	Atténuation de charges	19 716,65	40 090,97	103,34%
70	Produits des services	734 278,32	517 513,83	-29,52%
73	Impôts et taxes	4 817 674,03	4 996 248,65	3,71%
74	Dotations et participations	1 409 721,45	1 545 243,19	9,61%
75	Autres produits de gestion courante	1 253 999,53	957 654,71	-23,63%
77	Produits exceptionnels	26 752,60	64 941,77	142,75%
77	Produits des cessions	298 248,86	66 769,00	-77,61%
78	Reprise sur provisions	30 005,50	12 244,23	-59,19%
TOTAL RECETTES REELLES		8 590 396,94	8 200 706,35	-4,54%
042	Opérations d'ordre de transfert entres sections	448 893,22	402 041,05	-10,44%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		448 893,22	402 041,05	-10,44%
TOTAL RECETTES		9 039 290,16	8 602 747,40	-4,83%
RESULTAT DE L'EXERCICE		317 334,57	29 107,86	-90,83%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1 REPORTE		2 596 388,67	2 562 324,90	-1,31%
RESULTAT BRUT CUMULE		2 913 723,24	2 591 432,76	-11,06%
EPARGNE DE GESTION		2 131 871,88	2 043 589,80	-88 282,08
EPARGNE BRUTE		1 806 312,70	1 490 137,10	-316 175,60
EPARGNE NETTE		880 560,94	542 307,07	-338 253,87

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Résultat d'exécution 2020 : - 727 429,65 € (déficit)
- Résultat de clôture 2020 à reprendre au budget 2021 : - 1 078 422,99 € (déficit)

2 - REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET 2021

Considérant la possibilité, au titre de l'exercice clos, et avant l'adoption du compte administratif, de reporter de manière anticipée au budget de l'exercice les résultats de fonctionnement et d'investissement,

il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'affecter au budget 2021 le résultat de fonctionnement 2020 comme suit :**
 - o 1 513 009,77 € à la section de fonctionnement
 - o 1 078 422,99 € à la section d'investissement (couverture du déficit)
- **De reprendre le déficit de la section d'investissement pour 1 078 422,99 €**

APPROUVE A L'UNANIMITE

Subventions 2021

Rapporteur : Gilles LIGOT

Dans le cadre du budget 2021, après avis du Bureau communautaire, il est proposé au Conseil communautaire d'octroyer les subventions suivantes :

NOM DU DEMANDEUR	Subvention attribuée en 2020	Proposition 2021	Avis commission
AU FOIN DE LA RUE Festival 2021 - 2 et 3/07 2021	35 000€	30 000 €	Avis favorable de la commission culture du 12/01/2021
MAYENNE CULTURE - Nuits de la Mayenne Spectacle à Larchamp - 06/08/2021	4 200€ <u>non versée</u>	4 200 €	Avis favorable de la commission culture du 12/01/2021
ASSOCIATION BOCAGE CYCLISTE MAYENNAIS Tour du Bocage et de l'Ernée - 3 et 4/04/2021	5 000€ <u>non versée</u>	5 000 €	Avis favorable de la commission Tourisme-Culture du 28/01/2021
VELO CLUB GASTINAIS - ENDURATHLON Saint-Denis-de-Gastines les 17 et 18/07/2021	1 500€ <u>non versée</u>	2 000 €	Avis favorable de la commission Tourisme-Culture du 28/01/2021
MOTO CLUB ERNEE - Championnat de France 26 et 27/06/2021	35 000€	15 000 €	
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFN et autres conflits d'Ernée-La Pellerine Accueil du Congrès de l'union départementale 12/09/2021	3 000€ <u>non versée</u>	3 000 €	
SOLIDARITE PAYSANS 53	1 000 €	1 000 €	
COODEMARRAGE.53	1 000 €	1 000 €	
MAISON DE L'EUROPE	500 €	500 €	
Dispositif SARE - Participations en attente de la mise en place de la PTRE mutualisée			
SYNERGIES	1 650 €	2 705 €	
CAUE	1 350 €	1 350 €	
ADIL	1 650 €	Non connue ce jour	
SOLHIA	1 650 €	1 650 €	

Gervais HAMEAU précise que le tour du Bocage et de l'Ernée est pour le moment reporté.

Stéphane BIGOT précise qu'il s'agira du week-end du 26 juin 2020.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Adhésions 2021

Rapporteur : Gilles LIGOT

Il est proposé au Conseil communautaire de voter les adhésions 2021 comme suit :

BENEFICIAIRES	Adhésions versées en 2020	Adhésions 2021
Bibliothèque Départementale de la Mayenne	1 717 €	1 717 €
AMF 53	1 774,21 €	1 766,66 €
ADCF	2 250,68 €	2 234,92 €
SAFER (Vigifoncier)	3 510 €	3 510 €
Mayenne Ingénierie	4 560 €	4 480 €
Comité Départemental de la randonnée pédestre	30 €	30 €
Comité Régional du Tourisme	50 €	50 €
Mayenne Tourisme	50 €	50 €
Mayenne Culture	50 €	50 €
AMLET	40 €	40 €
PLATO (réseau régional spectacle vivant jeune public)		10 €
CUTO - Club utilisateurs ORPHEE	160 €	160 €
TOTAL	14 191,89 €	14 098,58 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

Décisions Modificatives Budgétaires

Rapporteur : Gilles LIGOT

Dans le cadre de la reprise des résultats d'exécution 2020 du budget principal, il est proposé au Conseil communautaire de modifier des prévisions budgétaires comme suit :

BUBGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
002/01	Reprise des résultats de fonctionnement 2020		1 513 009,77 €
022/01	Dépenses imprévues	33 518,50 €	
023/01	Virement à la section d'investissement	1 290 030,02 €	
61521/01	Entretien de terrains - abattage peupliers étang neuf	15 000,00 €	
615228/413	Entretien bâtiments - reprise travaux plafonds sinistre piscine	19 070,50 €	
657362/524	Subvention de fonctionnement au CIAS (complément)	25 000,00 €	
6574/33	Subvention de fonctionnements 2021 - Evènements culturels	34 200,00 €	
6574/415	Subvention de fonctionnements 2021 - Evènements sportifs	22 000,00 €	
6574/01	Subvention de fonctionnements 2021 - autres	9 855,00 €	
6745/90	Aides fonds résilience - soutien à l'économie	6 500,00 €	

6811/01	Dotation aux amortissements (complément suite à intégration travaux)	120 760,25 €	
744/01	FCTVA sur dépenses spécifiques (travaux bât publics, droits utilisation informatique (cloud))		3 000,00 €
777/01	Quote-part subvention invest. Transf. (Reprise subventions - complément)		40 854,00 €
7788/413	Recettes exceptionnelles - indemnité sinistre piscine		19 070,50 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 575 934,27 €	1 575 934,27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

* Opérations non individualisées

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES			
001/01	Reprise des résultats d'investissement 2020	1 078 422,99 €	
020/90	Dépenses imprévues		
1068/01	Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation résultat fonct 2020)		1 078 422,99 €
204113/822	FC contournement sud (report provision 2020)	420 000,00 €	
2041512/90	FC - Aide à l'immobilier (Extension atelier ELEKTO à Andouillé)	2 414,00 €	
2041583/816	FC - Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)	20 825,00 €	
20422/70	Dispositif Habiter Mieux (Restes à réaliser au 31/12/2020)	32 500,00 €	
20422/824	Alimentation gaz naturel (report provision 2020)	250 000,00 €	
2132/90/op.29	Immeuble de rapport (Atelier PLASTIMA - remboursement système chauffage)	35 445,74 €	
Total opérations réelles		1 839 607,73 €	1 078 422,99 €

OPERATIONS D'ORDRE - fonction 01

021	Virement de la section de fonctionnement		1 290 030,02 €
13911	Reprise subventions	3 233,00 €	
13912	Reprise subventions	20 468,00 €	
13913	Reprise subventions	9 000,00 €	
139158	Reprise subventions	653,00 €	
13931	Reprise subventions	7 500,00 €	
2802	Amortissements		1 498,80 €
2804132	Amortissements		2 599,00 €
28041412	Amortissements		26 056,87 €
28041512	Amortissements		-22 698,93 €
280421	Amortissements		97,98 €
280422	Amortissements		14 630,50 €
28132	Amortissements		30 955,00 €
28135	Amortissements		1 381,68 €
28138	Amortissements		52 630,00 €
28151	Amortissements		9 946,00 €
281538	Amortissements		2 259,00 €
28158	Amortissements		-180,32 €
28182	Amortissements		39,81 €
28183	Amortissements		495,60 €
28184	Amortissements		424,42 €
28188	Amortissements		624,84 €
Total opérations d'ordre		40 854,00 €	1 410 790,27 €

*** Opération 54 : Atelier ELEKTO à Andouillé (ajustement des crédits)**

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2313/90	Travaux en cours	16 500,00	
13158/90	Aide à l'immobilier - participation CCE		2 414,00
1641/90	Emprunt		14 455,00
TOTAL		16 500,00	16 869,00

*** Opération 69 : MSP Ernée**

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
1641/510	Emprunt		-91 468,53
TOTAL		0,00	-91 468,53

*** Opération 82 : CINEMA INTERCOMMUNAL**

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2031/314	Frais d'étude (report provision 2020)	250 000,00	
TOTAL		250 000,00	0,00

*** Opération 85 : ACQUISITION RESERVES FONCIERES**

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2111/90	Acquisition terrains	100 000,00	
1641/90	Emprunt		100 000,00
TOTAL		100 000,00	100 000,00

*** Opération 87 : Réhabilitation énergétique du parc locatif social**

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
1641/72	Emprunt		-267 652,00
TOTAL		0,00	-267 652,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		2 246 961,73	2 246 961,73

APPROUVE A L'UNANIMITE

Il est 21h50, l'ordre du jour est clos, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Annick GUILLAUME.

Le Président,
Gilles LIGOT.